



Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à *Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics* ainsi qu'à *Monsieur le Ministre des Affaires intérieures* **concernant la sécurité des cyclistes dans les rues cyclables et l'application des règles y afférentes.**

Selon des articles de presse récents, un accident s'est produit le 13 février 2026 lors du « Critical Mass » organisée par ProVelo dans la rue des Trévires à Bonnevoie, laquelle est aménagée en rue cyclable au sens du Code de la route. D'après ces informations, un automobiliste y aurait dépassé un cycliste, en contradiction avec les règles applicables aux rues cyclables, provoquant la chute de ce dernier.

Les mêmes articles indiquent que les policiers intervenus sur place auraient d'abord mal apprécié la situation en raison d'une confusion quant aux règles applicables dans une rue cyclable, confusion que la Police a par la suite reconnue.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Quelles instructions internes, formations et/ou circulaires existent actuellement au sein de la Police grand-ducale concernant l'application des règles spécifiques aux rues cyclables, notamment en ce qui concerne l'interdiction pour les véhicules motorisés d'y dépasser des cyclistes ainsi que les règles relatives à la circulation de cyclistes côte à côte ?**
- 2. Le gouvernement envisage-t-il, à la lumière de cet incident, de renforcer les dispositifs de formation ou de clarification à destination des forces de l'ordre afin de garantir une application uniforme et correcte du Code de la route en matière de rues cyclables ?**
- 3. Le gouvernement estime-t-il que le cadre réglementaire et la signalisation actuelle des rues cyclables assurent une lisibilité suffisante pour l'ensemble des usagers ainsi que pour les forces de l'ordre, ou des adaptations sont-elles envisagées en matière de signalisation, de marquage ou d'information afin d'améliorer la compréhension et le respect ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris SEHOVIC
Député